

Arnaque à la médiumnité

Par **loladub**, le **29/07/2019** à **02:23**

Bonjour , je poste ici car je suis en face d une situation peut commune

j ai téléphoner à un cabinet de médium un soir de « désespoirs amoureux » mon ex compagnon ayant quitter le foyer me laissant seule avec mes deux enfants [...]. Ne voyant pas le temps passer j écope d une jolie facture à 180 euro et le cabinet de recouvrement qui me relance en permanence. Évidement la voyante m à raconter un sac de bobards. C est alors qu'en m est venu l idée ... de postulé chez eux ! Je réussi à entrer dans la boite sans AUCUNE difficulté , rien n'en m est demandé. Je fait deux semaine durant lesquels se succèdent Des cas différents.

Mes employeurs me précisent bien que c est le fric avant tout , je suis' meme brifé sur la notion importante de les garder le plus possible suit à leurs raconter des bobards et c'est bien ce que je fait et ils m'en savent t'es bien ... on en riait même ensemble de la crédulité des « patients » comme ont les appels

alors voilà je me demandai si une action en justice étais possible au vu des faits et que j ai réussi à m'en faire embaucher par une société à qui je devais de l argent à la base ??

merci d avance pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **29/07/2019** à **08:36**

Bonjour

Vous avez donc en main des identités. Si vous ne craignez pas que votre propre attitude soit également mise en cause, tentez votre chance auprès de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Mais vous n'avez qu'une chance infime d'aboutir.

Par **youris**, le **29/07/2019** à **12:06**

Bonjour,

Vos "preuves" obtenues de manière déloyale ne sont pas recevables en matière civile mais uniquement en matière pénale.

Les prédictions des voyants et autres médiums n'engagent pas ceux qui les font mais ceux qui y croient.

Vous avez volontairement appelé ce médium, vous ne pouvez pas vous plaindre que vous soyez harcelé pour le paiement.

SALUTATIONS

Par **P.M.**, le **29/07/2019** à **17:01**

Bonjour,

Donc de victime vous êtes passée boureau pour que d'autres victimes connaissent le même sort que vous...

Vous auriez pu leur proposer de régler votre facture grâce ou à cause de ce que vous a rapporté votre activité même si vous la définissez comme coupable...

Une action en Justice devrait porter également sur vous-même car vous n'êtes pas dans le cadre d'une enquête journalistique ou autre...

Par **youris**, le **30/07/2019** à **11:05**

J'ajoute que tant qu'il y aura des personnes naïves, il y aura des escrocs pour vivre à leurs dépens.